



Divorce: inscription dans le registre suisse d'état civil

Kosovo

01.10.2023

Documents requis:

- Copie certifiée conforme du jugement de divorce avec mention de son entrée en vigueur originale « **Kopje e vertetuar e vendimit të shkurorëzimit me shënim rreth plotfuqishmërisë** », avec apostille et traduction + 1 copie
- Document réglant l'autorité parentale des éventuels enfants communs, si celle-ci n'est pas indiquée dans l'acte de divorce « **Vendim mbi kujdestarinë e fëmijës të mitur** », avec apostille et traduction + 1 copie
- 2 copies des passeports des conjoints divorcés
- Adresses actuelles du domicile des deux époux divorcés et celles au moment du divorce

Les documents originaux sont destinés à l'autorité de l'état civil compétente en Suisse et ne doivent pas être datés de plus de six mois. Ils ne sont pas restitués. Les photocopies ne sont pas acceptées. Des documents supplémentaires peuvent être exigés, si besoin.

Les traductions doivent être disponibles dans une langue nationale suisse ou en anglais.

Légalisation

Les apostilles peuvent être obtenues auprès des autorités suivantes :

Documents d'état civil :

Après du au Ministère de l'Intérieur

Ministria e Punëve të Brendshme
Sektori për Regjistrim dhe Status Civil
Agjencioni për Regjistrimin e Qytetarëve
Luan Haradinaj, 10000 Pristina

Jugement tribunal et/ou décision :

Après du Ministère des Affaires Étrangères

Ministria e Punëve të Jashtme
Ndërtesa e Ministrisë së Punëve të Jashtme
Luan Haradinaj, 10000 Pristina

Emoluments

L'inscription du divorce est gratuite.

Prise de rendez-vous

Le rendez-vous ne sera fixé que lorsque nous aurons reçu une confirmation écrite que vous avez tous les documents nécessaires selon cette fiche d'information.

Pour cela, remplissez le [formulaire de contact](#) sur notre site internet :

<https://www.eda.admin.ch/countries/kosovo/fr/home/etc/kontaktform-langfristige-visa.html>

